

# BÂTISSONS L'AVENIR, IMPOSONS LE CHANGEMENT

34<sup>e</sup> CONGRÈS  
DE LA FTQ

24 AU 27  
NOVEMBRE 2025

CENTRE DES CONGRÈS  
DE QUÉBEC



Fédération  
des travailleurs  
et travailleuses  
du Québec

FTQ

Résolutions adoptées

RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 1 : POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE N <sup>o</sup> 40 DES STATUTS DE LA FTQ .....	7
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 2 : POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE N <sup>o</sup> 49 DES STATUTS DE LA FTQ .....	7
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 3 : POUR L'ABOLITION DE L'ARTICLE N <sup>o</sup> 85 DES STATUTS DE LA FTQ .....	7
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 6 (RÉSOLUTION 7) : NEUTRALITÉ DES GENRES .....	7
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 9 : POUR DÉVELOPPER LE MANDAT DES POSTES DE VP FEMMES AU BUREAU DE DIRECTION DE LA FTQ .....	8
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 12 : COMBATTRE LA DÉSINFORMATION .....	8
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 16 (RÉSOLUTION 17) : HEURES DE LIBÉRATION SYNDICALE RÉMUNÉRÉES .....	8
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 18 : SOUTIEN À L'IMPLICATION SYNDICALE DES FEMMES	
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 26 : JOURNÉE NATIONALE D'ACTION SUR LA CRISE DU LOGEMENT .....	9
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 27 : JOURNÉE NATIONALE D'ACTION SUR LA CRISE DU LOGEMENT .....	9
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 28 : ACCÈS POUR LES AINÉS À UN LOGEMENT CONVENABLE .....	10
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 31 : RECONNAISSANCE ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES AU QUÉBEC .....	10
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 32 : PROTECTION DES EMPLOIS EN SOL QUÉBÉCOIS (RÉSOLUTION 33) .....	11
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 37 : DÉMYSTIFIER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE .....	11
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 39 : ÉVASION FISCALE .....	11
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 40 : CLAUSES DE CONVENTIONS COLLECTIVES ET DÉPENDANCES .....	11
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 41 : PAIEMENT DES THÉRAPIES .....	11
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 43 : POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (RÉSOLUTIONS 45 ET 46) .....	12
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 44 : POUR LA POURSUITE DE L'ENGAGEMENT DE LA FTQ EN FAVEUR DU TRANSPORT COLLECTIF PUBLIC .....	12

RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 47 : LUTTE CONTRE LA PRIVATISATION DE SECTEUR DE L'ÉNERGIE .....	12
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 48 : PROTÉGER LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX PUBLICS .....	12
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 49 : ACCÈS À UN MÉDECIN DE FAMILLE .....	13
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 51 : JOURNÉE NATIONALE DE LOBBYING FTQ SUR L'ÉDUCATION : MOBILISATION ET ACTION SYNDICALE (RÉSOLUTION 52).....	13
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 54 : POUR LA DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS FACE AUX CONFLITS COMMERCIAUX .....	14
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 55 : SOUTIEN AUX EMPLOIS MANUFACTURIERS (RÉSOLUTION 56) .....	14
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 57 : QUE L'USAGE DES AGENCES DE LOCATIONS D'EMPLOI SOIT INTERDIT DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION .....	14
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 58 : DROIT DE GRIEF (RÉSOLUTIONS 59, 60, 61 ET 62) ....	15
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 65 : MESURES ANTI-BRISEURS DE GRÈVE (RÉSOLUTIONS 63 ET 64) .....	15
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 67 : FORMATION PROFESSIONNELLE (RÉSOLUTION 66).....	15
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 68 : PLANIFICATION DES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE EN CONSTRUCTION .....	15
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 69 : MACHINERIE LOURDE.....	16
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 70 : LE MAÎTRE D'ŒUVRE ET SON IMPACT SUR LE LIEN D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE LA CONSTRUCTION (RÉSOLUTIONS 71 ET 72) .....	16
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 74 : MESURE D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION ÉQUITABLE POUR TOUS LES EMPLOIS EN PÉNURIE .....	16
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 75 : RÉSEAU DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE .....	17
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 76 : INVESTISSEMENT BUDGÉTAIRE MASSIF EN SOUTIEN SCOLAIRE ET POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ.....	17
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 77 : POUR UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF, STABLE ET STRUCTURANT EN ÉDUCATION PUBLIQUE .....	18
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 79 : VIOLENCES EN MILIEUX SCOLAIRES (RÉSOLUTION 78) .....	18

RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 80 : FINANCEMENT DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE.....	19
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 81 : INVESTISSEMENT DANS LES UNIVERSITÉS .....	19
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 82 : POLITIQUE SALARIALE GOUVERNEMENTALE (PSG).....	19
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 87 : POUR UNE JUSTICE REPRODUCTIVE : SOLIDARITÉ SYNDICALE ET DROITS DES FEMMES (RÉSOLUTIONS 86, 88, 89, 90 ET 91) .....	19
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 92: DÉFENSE DU DROIT À L'AVORTEMENT ET LUTTE CONTRE LE MOUVEMENT ANTI-CHOIX (RÉSOLUTION 93).....	20
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 94 : CONGÉS DE SANTÉ HORMONALE FÉMININE (RÉSOLUTIONS 95 ET 96).....	20
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 97 : PROTECTION DES FEMMES S'EXPRIMANT SUR LES MÉDIAS SOCIAUX CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT ANTI FÉMINISTE .....	20
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 100 : COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS À LA RETRAITE POUR LES CONGÉS PARENTAUX (RÉSOLUTIONS 98 ET 99) .....	21
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 103 : PROJET DE LOI N <sup>o</sup> 94 LAÏCITÉ À L'ÉCOLE : RETRAIT OU AMENDEMENTS MAJEURS (RÉSOLUTION 104).....	21
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 105 : SIGNES RELIGIEUX .....	22
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 106 : RENDRE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION UN JOUR FÉRIÉ PROVINCIAL .....	22
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 111 : PROJET DE LOI N <sup>o</sup> 101 – POUR L'ÉGALITÉ DES PROTECTIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RÉSOLUTION 112).....	22
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 113 : MATERNITÉ SANS DANGER.....	22
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 114 : LES COMPRESSIONS À LA CNESST ET LA PROTECTION DE LA VIE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES (RÉSOLUTION 115) .....	23
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 116 : QUE LA DIRECTION DE LA CNESST CESSE SES INTERVENTIONS POLITIQUES AUPRÈS DU SERVICE DE L'INSPECTION ....	23
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 117 : RECONNAISSANCE DES RSS .....	23
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 118 : DÉCÈS SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION (RÉSOLUTIONS 119 ET 120) .....	24
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 123 : LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES.....	24

RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 124 : RECONNAISSANCE DE CANCERS CHEZ LES POMPIERS ET LES POMPIÈRES .....	24
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 128 : ASSURER UN AVENIR SOBRE EN CARBONE ET SOCIALEMENT JUSTE .....	24
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 129 : URGENCE CLIMATIQUE : RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE .....	25
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 132 : ADJUDICATION DES CONTRATS PUBLICS, ACHAT LOCAL ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	25
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 133 : SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AVEC L'UKRAINE....	26
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 134 : CONFLIT À GAZA : CESSEZ-LE-FEU, DÉNONCIATION ET RECONNAISSANCE D'UN GÉNOCIDE .....	26
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 142 : RENFORCER LA REPRÉSENTATION SYNDICALE AU SEIN DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ .....	26
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 143 : CONTRE LA LIMITATION BASÉE SUR LE SEUIL DE REVENU AU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ (RÉSOLUTION 144) .....	27
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 146 : DÉCLARATION DE POLITIQUE SUR LE TRAVAIL MIGRANT (RÉSOLUTIONS 29 ET 30) .....	27
RÉSOLUTION N <sup>o</sup> 148 : CAMPAGNE CONTRE LE HARCÈLEMENT, LA VIOLENCE ET LES COMPORTEMENTS SEXUELLE NON CONSENTIS .....	27
RÉSOLUTION d'urgence N <sup>o</sup> 3 : DÉFENSE DE L'AUTONOMIE SYNDICALE ET DU DROIT D'ACTION POLITIQUE (RÉSOLUTION d'urgence 1, 2, 4, 5 ET 6).....	27
RÉSOLUTION d'urgence N <sup>o</sup> 7 : SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES .....	28
RÉSOLUTION substitut N <sup>o</sup> 1 : LOI SUR LES DÉCRETS DE CONVENTION COLLECTIVE (RÉSOLUTIONS 83,84 ET 85) .....	28
RÉSOLUTION substitut N <sup>o</sup> 2 : FRANCISATION ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (RÉSOLUTIONS 34, 35 ET 36).....	28
RÉSOLUTION substitut N <sup>o</sup> 3 : RÉPONSE AUX ATTAQUES ANTISYNDICALES (RÉSOLUTIONS 21, 22, 23, 24 ET 25).....	29
RÉSOLUTION substitut N <sup>o</sup> 4 : SITUATION EN PALESTINE ET INVESTISSEMENT EN ISRAËL (RÉSOLUTIONS 135, 136, 137 ET 138).....	30
RÉSOLUTION substitut N <sup>o</sup> 5 : DILIGENCE RAISONNABLE OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DES DROITS HUMAINS ET RENFORCEMENT DU MANDAT DE L'OMBUDSMAN CANADIEN POUR LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES (OCRE) (RÉSOLUTIONS 139 ET 140).....	30

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 1 : POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE N<sup>o</sup> 40 DES STATUTS DE LA FTQ**

QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier l'article no 40 des statuts de la FTQ par l'ajout de la phrase suivante :

« Dans le cas d'une vacance au comité des syndics, le Conseil général, lors de la rencontre qui suit la survenance de cette vacance, nomme une personne pour la remplacer. Cette personne terminera le mandat jusqu'au prochain Congrès de la FTQ ».

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 2 : POUR LA MODIFICATION DE L'ARTICLE N<sup>o</sup> 49 DES STATUTS DE LA FTQ**

QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier l'article no 49 des statuts de la FTQ par l'ajout de la phrase suivante :

« Si aucune personne candidate ne reçoit la majorité des voix exprimées, on procède à un second tour de scrutin. La personne candidate qui a reçu le moins de voix au premier tour est alors éliminée et ne peut participer au second tour. Le processus se poursuit jusqu'à ce qu'une personne candidate rallie les suffrages d'une majorité des votants. »

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 3 : POUR L'ABOLITION DE L'ARTICLE N<sup>o</sup> 85 DES STATUTS DE LA FTQ**

QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier les Statuts de la FTQ en abrogeant le Chapitre XVI et son article no85 sur les conseils intersyndicaux de secteurs.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 6 (RÉSOLUTION 7) : NEUTRALITÉ DES GENRES**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ et ses conseils régionaux utilisent des termes plus inclusifs, lorsqu'elle s'adresse à l'ensemble des membres ou d'une délégation dans ses communications verbales et écrites, à moins d'indications contraires par les membres;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ utilise les termes délégués, invités et personnes observatrices dans ses rapports de présences plutôt que l'identité du genre en plus de modifier ses statuts et règlements en conséquence.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 9 : POUR DÉVELOPPER LE MANDAT DES POSTES DE VP FEMMES AU BUREAU DE DIRECTION DE LA FTQ**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ s'engage, au cours des 3 prochaines années, à réviser et actualiser le mandat des 3 VP représentant les femmes à la FTQ pour bien répondre aux défis sur le terrain;

IL EST PROPOSÉ QUE cette révision soit travaillée de concert avec la direction de l'action féministe, le comité d'action féministe et le service de la recherche de la FTQ pour les analyses et les consultations;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE les résultats des travaux de révision et d'actualisation du mandat des VP femmes et les recommandations qui en découlent soient présentées aux syndicats affiliés avant le prochain congrès dans un document accessible aux membres.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 12 : COMBATTRE LA DÉSINFORMATION**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse de la lutte contre la désinformation une priorité et qu'elle développe des campagnes, des formations et des outils permettant à ses syndicats affiliés et leurs membres de la reconnaître, la dénoncer et y résister.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 16 (RÉSOLUTION 17) : HEURES DE LIBÉRATION SYNDICALE RÉMUNÉRÉES**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, afin de favoriser l'implication de la relève syndicale et des travailleuses et travailleurs aux horaires atypiques, encourage ses syndicats affiliés à modifier – au besoin – leurs statuts et règlements concernant la rémunération des libérations syndicales afin de rémunérer toutes les heures de libération autorisées pour de la formation syndicale, et ce, incluant les heures en dehors de leur horaire régulier de travail.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 18 : SOUTIEN À L'IMPLICATION SYNDICALE DES FEMMES**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ lance, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, une campagne de reconnaissance et de valorisation de l'implication féminine dans le syndicalisme, pour briser l'isolement et encourager la relève.

## **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 26 : JOURNÉE NATIONALE D'ACTION SUR LA CRISE DU LOGEMENT**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ mette de l'avant une mobilisation syndicale et sociale forte pour contrer la crise du logement et revendiquer des solutions structurantes et durables;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ organise, en collaboration avec ses affiliés, une Journée nationale d'action afin d'alerter la population et les gouvernements sur l'ampleur et l'urgence de la crise du logement;

IL EST PROPOSÉ QUE cette journée comprenne des actions coordonnées à travers le Québec (manifestations, assemblées publiques, conférences de presse, actions symboliques) pour exiger des mesures structurantes et durables;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ mobilise ses réseaux pour inviter la population, les organismes communautaires, les groupes de défense des droits, les coopératives d'habitation, les OBNL en logement et les alliés syndicaux à participer;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ revendique auprès des gouvernements un plan massif d'investissement en logement social, communautaire et coopératif, un encadrement plus strict des loyers et une protection accrue des locataires contre les évictions abusives;

IL EST PROPOSÉ QUE les résultats et retombées de cette journée soient présentés lors du prochain congrès de la FTQ et servent de levier pour maintenir la pression sur les autorités.

## **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 27 : POUR LE DROIT DE SE LOGER : ENCADRER LES LOYERS, PROTÉGER LES LOCATAIRES**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ revendique du gouvernement du Québec la mise en place de mesures structurantes pour contenir la hausse des loyers, notamment :

- la création d'un registre public des loyers;
- un meilleur encadrement légal des hausses de loyer;
- le renforcement des mécanismes de contrôle et des ressources du Tribunal administratif du logement;
- l'interdiction des évictions de mauvaise foi et la lutte contre la spéculation immobilière;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ réclame un réinvestissement massif dans le logement social, communautaire et coopératif afin d'offrir des solutions durables et de garantir un accès au logement pour les ménages à faible et moyen revenu;

IL EST ENFIN PROPOSÉ que la FTQ sensibilise ses membres à la crise du logement, appuie les campagnes sociales pour le droit au logement, et se mobilise activement pour faire du logement un enjeu syndical et politique prioritaire.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 28 : ACCÈS POUR LES AINÉS À UN LOGEMENT  
CONVENABLE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ poursuive son rôle social et s'implique dans la défense du droit des aînés à un logement convenable;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il adopte des mesures structurantes garantissant un accès réel à un logement convenable pour toutes les personnes aînées;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ revendique une bonification substantielle de l'allocation versée dans le cadre du programme « Allocation-Logement », afin qu'elle reflète mieux les besoins actuels des personnes retraitées à faible revenu;

IL EST FINALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ profite de la campagne électorale provinciale à venir pour obtenir des engagements concrets des candidates et candidats face à cet enjeu essentiel.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 31 : RECONNAISSANCE ET INTÉGRATION DES  
PERSONNES IMMIGRANTES AU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec le CTC, entreprenne les démarches nécessaires auprès des gouvernements provincial et fédéral pour :

- renforcer les politiques et les programmes visant à valoriser les compétences des personnes immigrantes et à faciliter leur accès à des emplois correspondant à leur formation et expérience;
- soutenir et reconnaître officiellement le rôle positif des communautés culturelles dans l'intégration des personnes immigrantes en respect de leur sécurisation culturelle et linguistique;
- promouvoir une culture d'accueil inclusive et bienveillante qui reconnaît, valorise et célèbre la diversité culturelle des personnes immigrantes, tout en renforçant leur sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Cela inclut un soutien concret à l'apprentissage et à l'accès à la langue commune, condition essentielle à une pleine participation sociale, professionnelle et citoyenne;
- intensifier ses efforts pour faciliter l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes, notamment par des mesures adaptées aux réalités du marché du travail et aux besoins des secteurs en pénurie de main-d'œuvre;
- sensibiliser la population à la contribution essentielle des personnes immigrantes au développement et l'enrichissement du Québec.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 32 : PROTECTION DES EMPLOIS EN SOL QUÉBÉCOIS**  
**(RÉSOLUTION 33)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ se dote d'un plan d'action pour limiter l'entrée au Québec ainsi que l'utilisation abusive de travailleuses et travailleurs d'entreprises étrangères dans le cadre de contrats de service après-vente ou d'achats d'équipements auprès des fabricants ayant leurs installations hors Québec.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 37 : DÉMYSTIFIER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ organise, avant le prochain congrès, une grande activité de son choix (colloque, forum, conférence ou autre) pour démystifier l'intelligence artificielle et informer les syndicats affiliés sur ses impacts réels et les défis qu'elle pose aux travailleuses et travailleurs.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 39 : ÉVASION FISCALE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ dénonce avec vigueur les stratagèmes, les lois et règlements permettant l'évasion fiscale à tous les niveaux gouvernementaux et qu'elle coordonne une campagne à travers les affiliés pour dénoncer l'évasion fiscale et les pertes qu'elle engendre.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 40 : CLAUSES DE CONVENTIONS COLLECTIVES ET DÉPENDANCES**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, dans le prochain mandat, développe des outils d'aide à la négociation de clauses de convention collective portant sur le remboursement des frais de thérapie pour les dépendances afin d'aider les syndicats dans leurs prochaines rondes de négociation.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 41 : PAIEMENT DES THÉRAPIES**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec ses affiliés, fasse les démarches nécessaires auprès de Loto-Québec, d'ici le prochain congrès, afin que la société d'État assume les coûts de thérapie pour les personnes aux prises avec une dépendance aux jeux mis en marché par la société d'État.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 43 : POUR LE FINANCEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (RÉSOLUTIONS 45 ET 46)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ maintienne, diversifie et intensifie ses actions politiques auprès des gouvernements et des municipalités afin de défendre le transport collectif public.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ dénonce le sous-financement chronique du secteur et fasse la promotion des investissements structurants pour assurer sa pérennité.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 44 : POUR LA POURSUITE DE L'ENGAGEMENT DE LA FTQ EN FAVEUR DU TRANSPORT COLLECTIF PUBLIC**

IL EST PROPOSÉ que la FTQ poursuive d'ici le prochain congrès ses actions de concertation, de revendication et d'influence visant à défendre ses positions en faveur du financement et du développement du transport collectif public partout au Québec;

IL EST PROPOSÉ que cet engagement se traduise notamment par l'octroi des ressources nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe de travail FTQ Transport collectif et public, notamment ses efforts de représentation et d'influence auprès des partis politiques québécois en amont des élections générales d'octobre 2026.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 47 : LUTTE CONTRE LA PRIVATISATION DE SECTEUR DE L'ÉNERGIE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, en collaboration avec le SCFP-Québec, fasse pression et poursuive une campagne contre la libéralisation et la privatisation de l'énergie au Québec avec des recherches, des événements publics, des ressources pour influencer les décideurs publics, incluant le gouvernement actuel ou son successeur.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 48 : PROTÉGER LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX PUBLICS**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ dénonce publiquement toute forme de privatisation du réseau de la santé et des services sociaux, que ce soit par la construction de mini-hôpitaux privés, de l'élargissement de la contribution des GMF à la prestation des services publics ainsi que toutes les autres formes de privatisation, telles que la télémédecine;

IL EST PROPOSÉ QUE la ftq s'associe avec d'autres groupes de la société civile pour contrer cette privatisation et réclamer un réinvestissement dans les services publics;

IL EST PROPOSÉ que la FTQ fasse la promotion des six propositions de l'IRIS « Six remèdes pour révolutionner le système de santé au Québec »;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ réaffirme haut et fort que le réseau public de la santé et de services sociaux doit rester public pour les générations futures.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 49 : ACCÈS À UN MÉDECIN DE FAMILLE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ milite activement auprès du gouvernement du Québec pour améliorer l'accessibilité à un médecin de famille pour l'ensemble de la population;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ demande un investissement massif et récurrent auprès du gouvernement du Québec afin d'assurer un accès suffisant à du personnel de santé;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ demande la mise en place de mesures concrètes pour réduire les délais d'inscription et de prise en charge par un médecin de famille;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ appuie la création et le renforcement d'équipes de soins interdisciplinaires (infirmière, praticienne spécialisée, pharmaciens, travailleurs sociaux, etc.) afin de soutenir les médecins de famille et d'assurer une meilleure couverture des besoins;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ s'implique activement dans la recherche et la promotion de solutions innovantes visant à améliorer l'accès équitable aux soins de première ligne, particulièrement pour les régions en pénurie médicale.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 51 : JOURNÉE NATIONALE DE LOBBYING FTQ SUR L'ÉDUCATION : MOBILISATION ET ACTION SYNDICALE (RÉSOLUTION 52)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ réaffirme son engagement historique pour un financement public de l'éducation et mandate l'organisation, dans la première année du mandat du prochain gouvernement du Québec, d'une journée nationale de lobbying consacrée, entre autres à l'éducation;

IL EST PROPOSÉ QUE cette initiative rassemblera sections locales, conseils régionaux et syndicats affiliés afin d'interpeller directement les élus.es à l'Assemblée nationale et les décideurs publics. L'objectif est de placer l'éducation au cœur du débat politique et de défendre un réseau public de qualité, accessible et équitable;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ coordonne la participation des conseils régionaux et des sections locales pour rencontrer les députés.es et représentants gouvernementaux;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement des investissements structurants dans l'éducation publique, l'amélioration des conditions de travail et un plan concret pour contrer la pénurie;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ mobilise l'ensemble de ses membres et rende compte publiquement des résultats obtenus.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 54 : POUR LA DÉFENSE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS FACE AUX CONFLITS COMMERCIAUX**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec le CTC, continue de dénoncer avec fermeté les tarifs douaniers punitifs imposés par les États-Unis sur les produits québécois et canadiens, et qu'elle exige du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada qu'ils défendent activement les intérêts des travailleuses et des travailleurs touchés par ces mesures;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ revendique la mise en place de mesures concrètes de soutien pour les secteurs impactés, incluant des programmes de transition économique, de requalification professionnelle, de maintien en emploi et de diversification régionale;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE LA FTQ renforce sa collaboration avec ses partenaires syndicaux nord-américains afin de coordonner une réponse syndicale commune aux enjeux commerciaux internationaux, et qu'elle milite pour un commerce fondé sur la justice sociale, la transition écologique et le respect des droits des travailleuses et des travailleurs.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 55 : SOUTIEN AUX EMPLOIS MANUFACTURIERS (RÉSOLUTION 56)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ appuie au cours du prochain triennat les démarches entreprises par ses syndicats affiliés auprès des élus des paliers fédéral et provincial afin de soutenir les emplois du secteur manufacturier québécois, notamment par la création de politiques industrielles plus résilientes, durables et axées sur la transformation locale.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 57 : QUE L'USAGE DES AGENCES DE LOCATIONS D'EMPLOI SOIT INTERDIT DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec l'Association des Manœuvres Inter-Provinciales, intervienne auprès du gouvernement du Québec et de ses appareils administratifs afin de mettre fin à l'usage des agences de locations d'emploi dans l'industrie de la construction.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 58 : DROIT DE GRIEF (RÉSOLUTIONS 59, 60, 61 ET 62)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement du Québec pour que celui-ci modifie la Loi R-20 afin de permettre le droit de grief et le droit des syndicats de la construction de pouvoir appliquer l'entièreté de leurs propres conventions collectives.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 65 : MESURES ANTI-BRISEURS DE GRÈVE  
(RÉSOLUTIONS 63 ET 64)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ réclame du gouvernement du Québec l'inclusion complète et immédiate du secteur de la construction dans les dispositions anti-briseurs de grève du Code du travail;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ demande la fin des exemptions qui permettent aux employeurs de contourner l'esprit du droit de grève, en réaffirmant que la construction ne doit plus être traitée comme une exception;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige la mise en place de mécanismes de contrôle et de sanction clairs pour garantir le respect intégral des dispositions et protéger les travailleuses et travailleurs de la construction contre toute pratique de bris de grève.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 67 : FORMATION PROFESSIONNELLE (RÉSOLUTION  
66)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige un investissement massif et durable pour développer une offre de formation professionnelle dans les métiers et occupations de la construction sur l'ensemble du territoire du Québec pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et assurer un niveau de compétence pérenne.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 68 : PLANIFICATION DES BESOINS DE MAIN-D'ŒUVRE  
EN CONSTRUCTION**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement du Québec pour qu'il mette en place une table de travail interministérielle avec les partenaires de l'industrie de la construction qui se réunit annuellement afin de réaliser et de mettre à jour une politique de planification biennale des travaux publics, dans le but d'estimer avec plus de précisions les besoins en main-d'œuvre et d'en assurer une meilleure stabilité.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 69 : MACHINERIE LOURDE**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La FTQ réclame l'ajout d'une norme obligeant tous les opérateurs, sur chantier ou à l'extérieur, à avoir un permis pour l'opération de la machinerie lourde;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La FTQ demande que soit privilégiée la voie de la formation professionnelle pour l'obtention de ce permis spécifique à la machinerie lourde;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La FTQ demande que toute réforme législative ou réglementaire intègre la primauté de la sécurité et de la compétence spécialisée au-dessus des impératifs de productivité ou d'économies à court terme;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La FTQ revendique du gouvernement du Québec un renversement des dispositions actuelles sur la polyvalence en matière de machinerie lourde dans la Loi R-20, afin de reconnaître pleinement les compétences spécialisées des opérateurs, en attendant l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 70 : LE MAÎTRE D'ŒUVRE ET SON IMPACT SUR LE LIEN D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DE LA CONSTRUCTION (RÉSOLUTIONS 71 ET 72)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ avec son comité santé et sécurité se penchent sur les problématiques et évaluent les meilleures pistes de solutions pour obtenir des recours contre un maître d'œuvre ou un employeur pour un travailleur et une travailleuse qui est à l'emploi d'un sous-traitant.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 74 : MESURE D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION ÉQUITABLE POUR TOUS LES EMPLOIS EN PÉNURIE**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec les affiliés concernés, lors des prochaines négociations des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, mette de l'avant la neutralité de sexe pour les mesures d'attraction et de rétention liées aux emplois en pénurie et exige des mécanismes équitables pour toutes les catégories d'emplois, féminines comme masculines;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec les affiliés concernés, affirme la neutralité de sexe pour toute mesure d'attraction/rétention : à situation comparable, mesure ou compensation équivalente pour les emplois féminins et masculins;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec les affiliés concernés, propose un cadre commun d'ADS+ pour mesurer périodiquement les pénuries et les impacts selon des critères objectifs (vacances, délais de dotation, roulement, postes non comblés);

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec les affiliés concernés, appuie une clause passerelle aux tables de négociation pour étendre les primes existantes ou instaurer une compensation aux emplois féminins répondant aux mêmes critères;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec les affiliés concernés, interpelle le gouvernement afin d'encadrer ces mesures et de financer des solutions non discriminatoires, conformément à la Loi sur l'équité salariale et à la Charte;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ de concert avec les affiliés concernés, soutienne ses affiliés dans l'analyse et la représentation et, en cas de refus patronal, envisage les recours appropriés.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 75 : RÉSEAU DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés défendent sur toutes les tribunes le réseau des Centres de la petite enfance (CPE) et ses travailleuses;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ réclame l'accès universel à une place en CPE pour les enfants du Québec dont les parents en font la demande et, ce peu importe leur statut migratoire;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ réclame que l'entièreté des garderies privées soient transformées en CPE;

IL EST FINALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ revendique une bonification du mode de financement des CPE afin d'offrir à tous les enfants à besoins particuliers les services auxquels ils ont droit.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 76 : INVESTISSEMENT BUDGÉTAIRE MASSIF EN SOUTIEN SCOLAIRE ET POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement du Québec un investissement budgétaire massif et récurrent afin d'assurer un accès suffisant à du personnel de soutien scolaire dans toutes les écoles publiques du Québec;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ demande au gouvernement la mise en place d'un plan national de soutien scolaire répondant aux besoins grandissants des élèves en difficulté, incluant la réduction des ratios élèves/personnels et l'augmentation des services spécialisés directement en milieu scolaire;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ qui représente plus de 600 000 travailleuses et travailleurs, dont des dizaines de milliers dans le secteur de l'éducation, fasse de cette revendication une priorité sociale et politique afin de rappeler que l'éducation publique est un levier de développement collectif au même titre que la santé;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ mobilise ses membres, ses réseaux et ses instances pour exiger que l'éducation soit traitée comme une priorité nationale et que chaque dollar investi soit considéré comme un investissement direct dans la prospérité, l'égalité et la santé démocratique du Québec.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 77 : POUR UN RÉINVESTISSEMENT MASSIF, STABLE  
ET STRUCTURANT EN ÉDUCATION PUBLIQUE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ s'oppose fermement à toute compression ou rationalisation budgétaire dans le réseau de l'éducation publique;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement du Québec un réinvestissement massif, stable et structurant à tous les niveaux d'enseignement, incluant la petite enfance, le primaire, le secondaire, l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, l'éducation des adultes, les services aux élèves, les infrastructures, les salaires et le soutien au personnel scolaire;

IL EST ENFIN PROPOSÉ que la FTQ appuie les campagnes et les mobilisations des syndicats du secteur de l'éducation, et qu'elle travaille à créer des alliances avec la société civile afin que l'éducation publique devienne un enjeu collectif prioritaire.

**RÉSOLUTION NO 79 : VIOLENCES EN MILIEUX SCOLAIRES  
(RÉSOLUTION 78)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ milite auprès du gouvernement pour une meilleure prise en compte et traitement des violences scolaires qui touchent l'ensemble du personnel et les élèves;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ demande du gouvernement une revalorisation salariale à l'ensemble du personnel, notamment pour ceux et celles qui œuvrent dans les classes spécialisées en trouble du comportement ou difficultés d'adaptations, classe des Troubles du Spectre de l'Autisme, etc.;

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ demande du gouvernement un accompagnement psychologique mensuel gratuit auprès des élèves et de l'ensemble du personnel;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement un effort particulier pour l'ajout d'effectifs et la rénovation ou la construction de locaux scolaires réellement adaptés.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 80 : FINANCEMENT DE LA RECHERCHE  
UNIVERSITAIRE**

IL EST PROPOSÉ QUE LA FTQ fasse pression sur le gouvernement du Québec afin que la recherche universitaire soit reconnue comme une priorité nationale, et qu'elle fasse l'objet d'engagements financiers clairs et durables.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 81 : INVESTISSEMENT DANS LES UNIVERSITÉS**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse des représentations politiques afin que le gouvernement du Québec augmente le financement des universités et leur laisse une plus grande marge de manœuvre lors des négociations salariales des employé.e.s de soutien.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 82 : POLITIQUE SALARIALE GOUVERNEMENTALE  
(PSG)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse des représentations politiques auprès du gouvernement du Québec notamment auprès du ministère de l'Enseignement supérieur afin que la PSG soit officiellement reconnue, que son versement soit garanti, et que l'enveloppe de financement des universités soit majorée en conséquence.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 87 : POUR UNE JUSTICE REPRODUCTIVE :  
SOLIDARITÉ SYNDICALE ET DROITS DES FEMMES (RÉSOLUTIONS 86,  
88, 89, 90 ET 91)**

POUR UNE JUSTICE REPRODUCTIVE : SOLIDARITÉ SYNDICALE ET DROITS DES FEMMES ET DES PERSONNES ENCEINTES

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ réaffirme son soutien indéfectible au droit des femmes, dont le droit à l'avortement libre, gratuit, accessible et sécuritaire pour toutes les femmes et les personnes enceintes, sans discrimination ni entrave, sans intimidation, sans égard au statut migratoire ou à la couverture d'assurance maladie;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ organise, en collaboration avec son Comité d'actions féministes, une journée de réflexion syndicale, afin de sensibiliser ses membres aux enjeux féministes encore trop présents, de partager des informations sur les droits inhérents des femmes et des personnes enceintes à disposer de leur corps et de discuter des enjeux actuels liés à ce droit;

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE la FTQ s'engage à promouvoir cette journée de réflexion auprès de ses membres, à y inviter des personnes expertes et militantes du domaine, et

à en diffuser les conclusions pour renforcer la mobilisation syndicale en faveur des droits des femmes, plus spécifiquement de leurs droits reproductifs.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 92: DÉFENSE DU DROIT À L'AVORTEMENT ET LUTTE  
CONTRE LE MOUVEMENT ANTI-CHOIX (RÉSOLUTION 93)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ demande au gouvernement du Québec de :

- garantir l'accès gratuit à un service d'IVG dans un rayon maximal de 100 km;
- élargir la télé prescription de la pilule abortive;
- financer les organismes communautaires pro-choix;
- adopter un plan spécifique pour lever les obstacles touchant les populations marginalisées;
- renforcer les zones d'exclusion autour des cliniques et sanctionner l'intimidation;
- publier un rapport annuel sur l'accessibilité et les incidents.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ mobilise ses syndicats affiliés pour sensibiliser leurs membres, soutenir les campagnes pro-choix et participer aux mobilisations visant à défendre et améliorer l'accès à l'avortement.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 94 : CONGÉS DE SANTÉ HORMONALE FÉMININE  
(RÉSOLUTIONS 95 ET 96)**

CONGÉS DE SANTÉ HORMONALE

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse des démarches auprès des gouvernements afin d'ajouter une banque de congés payés pour la santé hormonale féminine (ménopause, menstruation, troubles gynécologiques) accessible à toutes les personnes qui en ont besoin.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 97 : PROTECTION DES FEMMES S'EXPRIMANT SUR  
LES MÉDIAS SOCIAUX CONTRE LE CYBERHARCÈLEMENT ANTI  
FÉMINISTE**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ demande au gouvernement du Québec de renforcer les lois et les mesures visant à prévenir et sanctionner toute forme de cyberharcèlement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ demande au gouvernement de mettre en place une campagne nationale de sensibilisation pour contrer le harcèlement sexiste et antiféministe en ligne, pour promouvoir une utilisation sécuritaire des médias sociaux et encourager les dénonciations.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 100 : COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS À LA RETRAITE POUR LES CONGÉS PARENTAUX (RÉSOLUTIONS 98 ET 99)**

COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS À LA RETRAITE POUR LES CONGÉS DE MATERNITÉ, PATERNITÉ ET PARENTALITÉ

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ demande au gouvernement du Québec de mettre en place une mesure de compensation permettant aux travailleuses et aux travailleurs en congé de maternité, de paternité et de parentalité de continuer à accumuler des cotisations au RRQ sans pénalisation financière;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ milite pour l'ajout d'un crédit de cotisation ou d'une subvention gouvernementale permettant de compenser les pertes de revenus à la retraite;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE la FTQ exige une réforme du calcul des rentes du RRQ afin de tenir compte des périodes de congé parental et éviter toute discrimination économique liée à la maternité, la paternité et la parentalité.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 103 : PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 94 LAÏCITÉ À L'ÉCOLE : RETRAIT OU AMENDEMENTS MAJEURS (RÉSOLUTION 104)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ exige le retrait du PL94 ou, à défaut, des amendements supprimant les interdictions visant le personnel scolaire, afin de protéger leur mobilité, leur stabilité d'emploi et leurs droits négociés, et qu'elle coordonne une action commune avec ses affiliés et les autres centrales pour documenter les évictions et soutenir juridiquement les personnes touchées. À défaut, exige l'abrogation des art. 258.0.4, 706, et dispositions connexes limitant mobilité et accommodements;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ demande la mise sur pied d'une table paritaire (ministère de l'Éducation du Québec syndicats) pour encadrer la laïcité dans le respect des chartes et conventions;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ demande à ses affiliés de recenser pertes d'emploi, pertes salariales et ruptures de services, et ce, afin de soutenir les recours juridiques.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ affirme publiquement leur opposition au PL94 qui ne renforce pas la laïcité existante mais qui stigmatise et retire des droits fondamentaux à une catégorie de travailleuses.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 105 : SIGNES RELIGIEUX**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ s'oppose à l'interdiction des signes religieux dans les réseaux de l'éducation et de la petite enfance;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ affirme publiquement qu'elle est contre l'utilisation préventive de la clause dérogatoire;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ incite ses affiliées à faire de même.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 106 : RENDRE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION UN JOUR FÉRIÉ PROVINCIAL**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses syndicats affiliés exhortent le gouvernement du Québec à ajouter la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation comme un jour férié observé le 30 septembre.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 111 : PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 101 – POUR L'ÉGALITÉ DES PROTECTIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RÉSOLUTION 112)**

PROJET DE LOI N<sup>o</sup> 101 – POUR L'ÉGALITÉ DES PROTECTIONS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ réaffirme sa revendication historique pour l'universalité des mécanismes de prévention en santé et sécurité du travail;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ exige que le personnel des secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation, incluant le personnel de soutien scolaire, soit intégré sans délai au régime de prévention prévu par la CNESST;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ mandate ses instances et syndicats affiliés à défendre ce principe d'égalité des protections dans toutes les tribunes, incluant les consultations parlementaires et les campagnes publiques;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ mobilise ses syndicats afin de faire pression sur le gouvernement pour l'adoption immédiate et complète du règlement de prévention pour tous les secteurs.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 113 : MATERNITÉ SANS DANGER**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse pression sur la CNESST pour modifier leurs pratiques et permettre aux femmes dans des emplois atypiques l'accès au programme «

Pour une maternité sans danger » de manière adéquate, avec les adaptations nécessaires;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ exige que la CNESST fasse campagne pour informer les employeurs du programme « Pour une maternité sans danger » et démonter les mythes sur ce régime.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 114 : LES COMPRESSIONS À LA CNESST ET LA PROTECTION DE LA VIE DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES (RÉSOLUTION 115)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ condamne sans équivoque les compressions à la CNESST, exige un réinvestissement durable et massif dans les services de la CNESST, incluant les ressources affectées à la prévention, à l'inspection, à l'enquête, à l'analyse des dossiers et à l'indemnisation des accidenté.e.s;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ mette en place un plan d'action en collaboration avec ses affiliés incluant la réduction des délais de traitement des réclamations, l'accès aux travailleurs et aux travailleuses à des services rapides humains et dignes ainsi que toute mobilisation nécessaire;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ exige que toute réforme touchant à la santé et sécurité du travail fasse l'objet d'une consultation formelle et obligatoire des organisations syndicales.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 116 : QUE LA DIRECTION DE LA CNESST CESSE SES INTERVENTIONS POLITIQUES AUPRÈS DU SERVICE DE L'INSPECTION**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, notamment par ses représentants et ses représentantes siégeant au conseil d'administration de la CNESST, fasse les représentations nécessaires afin que les inspecteurs et inspectrices récupèrent dans les plus brefs délais les pouvoirs qui leur sont dévolus par la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 117 : RECONNAISSANCE DES RSS**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse pression sur le gouvernement du Québec pour modifier la définition de « salarié » prévue à l'article 1 r) de la Loi R-20 et ses règlements afin de prévoir que : tout apprenti, manœuvre, ouvrier non spécialisé, ouvrier qualifié, compagnon, commis ou toute personne désignée pour agir à titre de représentant.e en santé et en sécurité au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 118 : DÉCÈS SUR LES CHANTIERS DE  
CONSTRUCTION (RÉSOLUTIONS 119 ET 120)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec les syndicats de la construction qui lui sont affiliés fasse les représentations nécessaires auprès du bureau du coroner en chef afin d'obtenir, dans le cas où survient un décès au travail, qu'à la demande de la famille, ou d'une personne liée;

- 1) qu'une enquête publique soit tenue;
- 2) que lors de cette enquête qu'il soit permis aux représentants des syndicats concernés ou qui auraient pu être concernés d'y participer;
- 3) que si, les parties conviennent que l'enquête publique n'est pas nécessaire, le coroner chargé de l'enquête rencontre quand même les représentants des syndicats concernés ou qui auraient pu être concerné, afin que ces derniers puissent obtenir les rapports relatifs à l'enquête et par la suite, lors d'une rencontre avec le coroner chargé de l'affaire lui faire part de leurs observations et conclusions.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 123 : LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES  
MALADIES PROFESSIONNELLES**

LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES  
(BARÈME DES DOMMAGES CORPORELS)

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ fasse pression auprès du gouvernement du Québec, pour que le barème des dommages corporels soit modifié, afin de le mettre à jour au niveau médical et que les séquelles des travailleurs et des travailleuses soient indemnisées de façon équitable.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 124 : RECONNAISSANCE DE CANCERS CHEZ LES  
POMPIERS ET LES POMPIÈRES**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ de concert avec les syndicats affiliés, fasse pression sur le gouvernement du Québec pour faire reconnaître les mêmes cancers que ceux reconnus pour nos confrères et consœurs du reste du Canada.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 128 : ASSURER UN AVENIR SOBRE EN CARBONE ET  
SOCIALEMENT JUSTE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés exigent du gouvernement du Québec qu'il investisse massivement dans des sources d'électricité à très faibles émissions et dans des infrastructures publiques d'électrification;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec ses syndicats affiliés, fasse pression pour que toute nouvelle production et tout projet d'infrastructure énergétique relèvent de la gouvernance et de la propriété publique, en renforçant le rôle central d'Hydro-Québec dans la planification et l'exploitation;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ revendique que la gouvernance de ces projets soit démocratique, transparente et inclusive;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ demande que tout financement public lié à la transition énergétique soit conditionnel à la création d'emplois de qualité, à la participation des travailleuses et travailleurs aux décisions, à la mise en place de programmes de formation et de reconversion, et à des critères d'équité sociale;

IL EST PROPOSÉ que la FTQ développe, dans le cadre de son mandat triennal, des outils de suivi et de reddition pour accompagner ses affiliés dans la mise en œuvre de ces revendications, pouvant inclure des campagnes publiques, des interventions politiques et des alliances stratégiques.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 129 : URGENCE CLIMATIQUE : RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ considère de mettre de l'avant des engagements clairs et mesurables pour réduire rapidement son empreinte carbone et exercer un leadership syndical exemplaire dans la lutte contre la crise climatique;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ encourage fortement ses affiliés à faire de même;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ appuie et valorise publiquement les initiatives exemplaires de ses affiliés en matière de réduction des émissions, afin d'incarner un syndicalisme responsable et moteur de la transition écologique.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 132 : ADJUDICATION DES CONTRATS PUBLICS, ACHAT LOCAL ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec ses alliés et du CTC, intervienne activement auprès des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux, afin que les règles d'adjudication des contrats publics ne se fondent plus uniquement sur le plus bas prix, mais intègrent également le coût social du carbone et l'empreinte environnementale des soumissions, dans le but de connaître le véritable plus bas soumissionnaire, c'est-à-dire celui qui offre le meilleur rapport qualité-prix-responsabilité, en tenant compte de l'intérêt collectif et de la lutte contre les changements climatiques.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 133 : SOLIDARITÉ INTERNATIONALE AVEC  
L'UKRAINE**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ réaffirme sa condamnation de l'invasion russe, son appel à la diplomatie, son appui à la souveraineté de l'Ukraine et son soutien actif aux travailleuses, travailleurs et réfugiés ukrainiens;

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ organise des activités d'information, de mobilisation et de collecte de plaidoyers au sein de ses structures, pour soutenir les efforts humanitaires en Ukraine et auprès des réfugiés.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 134 : CONFLIT À GAZA : CESSEZ-LE-FEU,  
DÉNONCIATION ET RECONNAISSANCE D'UN GÉNOCIDE**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ exige un maintien du cessez-le-feu à Gaza, la protection des civils et l'accès humanitaire sans entrave, et presse le gouvernement du Canada de soutenir une solution politique durable incluant la reconnaissance de l'État de Palestine;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ dénonce publiquement le « plan Trump » comme illégitime et contraire au droit international;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ qualifie la situation actuelle à Gaza de génocide et interpelle les instances internationales pour une enquête indépendante;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ presse le gouvernement du Canada de soutenir une solution politique fondée sur le droit international et la coexistence des peuples;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ mobilise ses affiliés et ses réseaux pour informer, sensibiliser et appuyer les initiatives humanitaires reconnues sur le terrain.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 142 : RENFORCER LA REPRÉSENTATION SYNDICALE  
AU SEIN DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses affiliés s'engagent à revendiquer une croissance responsable du nombre de postes réservés aux personnes issues de la structure syndicale au sein du Fonds de solidarité FTQ;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que la FTQ et ses affiliés siégeant au conseil d'administration du Fonds militent en faveur de la formalisation de cet engagement.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 143 : CONTRE LA LIMITATION BASÉE SUR LE SEUIL DE REVENU AU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ (RÉSOLUTION 144)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ et ses affiliés fassent pression sur les gouvernements pour retirer toute règle basée sur le revenu visant à restreindre l'accès aux crédits pour fonds de travailleurs;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ fasse des représentations auprès de la direction du Fonds pour s'assurer que le conseil d'administration du Fonds soit consulté avant toute négociation qui pourrait modifier la loi, l'accessibilité ou le modèle d'affaires du Fonds afin de s'assurer que les représentants des affiliés y siégeant puissent faire valoir leur position.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 146 : DÉCLARATION DE POLITIQUE SUR LE TRAVAIL MIGRANT (RÉSOLUTIONS 29 ET 30)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 34<sup>e</sup> Congrès de la FTQ, de concert avec le CTC, réclame du gouvernement fédéral la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille;<sup>4</sup>

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le 34<sup>e</sup> Congrès de la FTQ, de concert avec le CTC, réclame du gouvernement fédéral la ratification de la Convention sur les travailleurs migrants (no 97)<sup>5</sup>.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 148 : CAMPAGNE CONTRE LE HARCÈLEMENT, LA VIOLENCE ET LES COMPORTEMENTS SEXUELLE NON CONSENTIS**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ élabore dans l'année qui suit le congrès, une campagne de sensibilisation sur le harcèlement, la violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés en milieu de travail et dans toutes les sphères de la vie. Cette campagne visera à informer et sensibiliser les membres sur l'importance de nommer et de dénoncer tout acte de harcèlement et d'agression à caractère sexuel.

**RÉSOLUTION D'URGENCE N<sup>o</sup> 3 : DÉFENSE DE L'AUTONOMIE SYNDICALE ET DU DROIT D'ACTION POLITIQUE (RÉSOLUTION D'URGENCE 1, 2, 4, 5 ET 6)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le 34<sup>e</sup> Congrès de la FTQ réaffirme le droit fondamental de la FTQ, ses conseils régionaux et de ses syndicats affiliés de disposer librement de leurs cotisations syndicales pour soutenir leurs activités, leurs opérations et leurs actions politiques, sociales et juridiques visant la défense des travailleuses et des travailleurs;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ s'oppose fortement, et de toutes les façons jugées utiles, à l'adoption du projet de loi no 3;

QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE, si nécessaire, la FTQ envisage de contester ce projet de loi devant les tribunaux afin de faire respecter les droits syndicaux fondamentaux et la liberté d'association.

### **RÉSOLUTION D'URGENCE N<sup>o</sup> 7 : SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

Le comité recommande de modifier la résolution d'urgence 07. La résolution amendée se lirait comme suit :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, en collaboration avec ses affiliés et le CTC, prenne une position ferme face à l'annonce du gouvernement fédéral en demandant un recul complet sur les coupes annoncées;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LA FTQ demande la tenue d'un examen public du mandat des postes et s'engage à déposer un mémoire le cas échéant;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE LA FTQ, de concert avec ses affiliés, réitère son soutien à la campagne « vers des collectivités durables » visant l'élargissement des services offerts par Postes Canada.

### **RÉSOLUTION SUBSTITUT N<sup>o</sup> 1 : LOI SUR LES DÉCRETS DE CONVENTION COLLECTIVE (RÉSOLUTIONS 83,84 ET 85)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ défende fermement le régime des décrets de convention collective, exige un engagement clair du gouvernement quant à son maintien et poursuive activement ses efforts pour l'améliorer.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ soutienne activement ses syndicats affiliés dans le dépôt de nouvelles demandes d'établissement de décrets de convention collective dans tous les domaines où il serait pertinent de le faire comme les résidences pour personnes âgées et l'aide à domicile;

IL EST FINALEMENT PROPOSÉ QUE la FTQ valorise publiquement le régime des décrets de convention collective, afin de faire connaître son impact positif sur les conditions de travail, l'économie, la rétention de la main-d'œuvre et la justice sociale.

### **RÉSOLUTION SUBSTITUT N<sup>o</sup> 2 : FRANCISATION ET INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES (RÉSOLUTIONS 34, 35 ET 36)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, en collaboration avec ses syndicats affiliés et ses Conseils régionaux, s'efforce de promouvoir et de stimuler l'engagement des sections

locales dans l'élaboration de mesures pour favoriser la solidarité syndicale auprès de leurs membres issus de l'immigration. Ces mesures devraient inclure l'aide à la francisation et à l'intégration au travail et dans la société québécoise;

IL EST AUSSI PROPOSÉ QUE la FTQ invite ses syndicats affiliés à négocier, dans leurs conventions collectives, des programmes de francisation structurés, accessibles et adaptés aux réalités linguistiques et professionnelles des milieux de travail;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ exige du gouvernement du Québec un financement récurrent, bonifié et universel, afin d'obliger les employeurs à rendre accessibles des cours de français directement en milieu de travail, rémunérés sur les heures de travail, adaptés aux besoins des travailleuses et travailleurs ainsi qu'aux réalités professionnelles et aux secteurs économiques;

IL EST ENFIN PROPOSÉ QUE la FTQ appuie activement les initiatives locales qui misent sur des partenariats avec les organismes communautaires, les centres de formation et les services publics d'éducation afin d'assurer la pérennité et l'ancrage social des programmes de francisation.

### **RÉSOLUTION SUBSTITUT N<sup>o</sup> 3 : RÉPONSE AUX ATTAQUES ANTISYNDICALES (RÉSOLUTIONS 21, 22, 23, 24 ET 25)**

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ en collaboration avec ses alliés, réponde aux attaques du gouvernement anti-travailleuses et anti-travailleurs de François Legault en soutenant toutes les campagnes de communication, recours légaux et autres outils, afin de freiner les initiatives législatives, comme la Loi 14, qui s'attaquent aux instances démocratiques syndicales.

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ s'oppose à toute réforme visant à fragmenter ou à rendre facultative la cotisation syndicale, réaffirme son droit d'utiliser en toute légitimité les cotisations syndicales à des fins d'activités politiques, juridiques et sociales, entre autres, et demande au gouvernement de respecter l'indépendance des organisations syndicales;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la FTQ réitère le rôle essentiel des Conseils régionaux dans l'action politique au Québec afin de représenter ses affiliés.

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec les autres organisations syndicales, mette sur pied une équipe de choc en communications pour formuler des messages communs pour les médias sociaux et traditionnels sous la bannière « L'Union fait la force » afin de faire connaître le rôle des syndicats et de mener la réplique aux attaques anti-travailleuses et antisyndicales du gouvernement du Québec.

**RÉSOLUTION SUBSTITUT N<sup>o</sup> 4 : SITUATION EN PALESTINE ET INVESTISSEMENT EN ISRAEL (RÉSOLUTIONS 135, 136, 137 ET 138)**

QU'IL SOIT RÉSOLU que la FTQ sensibilise la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ quant aux impacts de leurs investissements sur les droits humains et le droit international en Palestine;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la FTQ interpelle officiellement le gouvernement du Québec afin qu'il impose un boycottage complet de l'État israélien, et qu'il adopte un cadre de désinvestissement et de sanctions conforme au droit international, et ce, jusqu'à ce qu'une paix durable soit instaurée;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE LA FTQ, de concert avec le CTC, demande au gouvernement du Canada de respecter ses engagements en vertu du Traité sur le commerce des armes;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ développe des outils d'éducation afin d'informer ses affiliés sur :

- les fondements du mouvement BDS (Boycott, désinvestissement et sanctions) et ses implications syndicales;
- la lutte contre le racisme anti-palestinien;
- les pratiques d'approvisionnement éthique, local et solidaire;

QU'IL SOIT FINALEMENT RÉSOLU QUE la FTQ établisse un mécanisme clair de suivi et de vérification afin que ses pratiques d'approvisionnement et de communication respectent les principes de BDS et de l'achat éthique.

**RÉSOLUTION SUBSTITUT N<sup>o</sup> 5 : DILIGENCE RAISONNABLE OBLIGATOIRE EN MATIÈRE DES DROITS HUMAINS ET RENFORCEMENT DU MANDAT DE L'OMBUDSMAN CANADIEN POUR LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES (OCRE) (RÉSOLUTIONS 139 ET 140)**

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec le CTC, entreprenne, dans un délai raisonnable, des démarches actives auprès du gouvernement fédéral afin d'exiger l'adoption d'une législation contraignante sur la diligence raisonnable des entreprises canadiennes visant à assurer le respect des droits fondamentaux, la protection de l'environnement, la transparence des chaînes d'approvisionnement et un véritable accès à la justice pour les personnes et les communautés affectées peu importe l'endroit où opèrent ces entreprises.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE la FTQ, de concert avec ses affiliés et le CTC, fasse les représentations nécessaires pour exiger le renforcement immédiat du mandat de l'OCRE, avec des pouvoirs d'enquête juridiquement contraignants, la garantie de son indépendance face aux pressions politiques et aux intérêts corporatifs, la mise en place de recours efficaces pour les communautés affectées par les abus d'entreprises

canadiennes et la nomination urgente d'un Ombudsman permanent, doté de l'autorité et des ressources nécessaires pour faire respecter les droits humains au Canada et à l'international.

/jv  
Sepb-574